

SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DES ORIENTATIONS

CRHH DU 18 OCTOBRE 2016

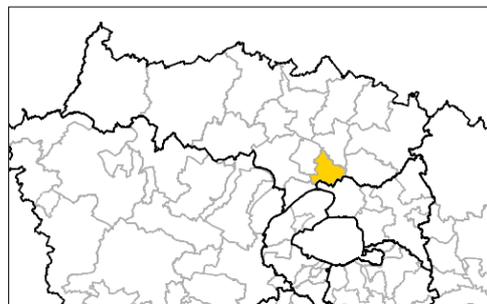
VOLET 3 : mise en œuvre, suivi et évaluation - annexes



Annexe 1 : fiche d'analyse des PLH

Programme Local de l'Habitat (PLH) -
Fiche de synthèse

Communauté d'agglomération ...
(20.. - 20..)



Enjeux et orientations du territoire

Bilan et enjeux du territoire

- Présentation du territoire et de ces **grands enjeux pour l'Etat** (reprise du PAC)
- Point sur les éventuels précédents PLH et leurs bilans
- Enjeux identifiés dans le diagnostic et priorités affichées

Projets et dispositifs sur le territoire

- Prise en compte des schémas et plans de rangs supérieurs (SDRIF, SCOT, PDALHPD, ...)
- Les territoires de projets (OIN, CDT, CIN ?)
- Point GPE et gares
- Autre (convention d'équilibre habitat/activité, contrat de ville...)

Éventuelle demande de DAP

Ratio de production annuelle pour 1 000 habitants (RGP 2012)

Ensemble de l'Île-de-France (logements commencés sur la période 2010-2015 : **3,52**)

Zone agglomérée (logements commencés sur la période 2010-2015) :

Production prévue dans le PLH :

Respect des obligations SRU :

Commune	Population (RGP 2012)	Résidences principales (FILOCOM 2013)	% de logements sociaux SRU * (inventaire 2013) Ou RPLS 2014 si l'inventaire non réalisé	Commune carencée ?
...				

* dont places d'hébergement comptabilisées au titre de l'inventaire SRU

Données administratives

Date de la délibération par laquelle l'EPCI engage la procédure PLH :

Date du porter à connaissance :

Date de la délibération par laquelle l'EPCI arrête le projet de PLH :

Date de saisine du Préfet de département par l'EPCI pour avis :

Date de l'avis du Préfet de département :

Maîtrise d'oeuvre/BET :

Indicateurs territoriaux

	EPCI	Département	Ile-de-France
Evolution de la Population (RGP 2007-2012)			
Part de la population de moins de 20 ans (RGP 2012)			
Part de la population de plus de 60 ans (RGP2012)			
Taux de propriétaires occupants (Filocom 2013)			
Ratio allocataires RSA/population (CAF2013)			
Ratio allocataires logement/RP (CAF2013)			
Taux de chômage (INSEE...)			
Revenu médian par UC (?)			
Ratio logements collectifs / logement individuels (filocom)			
Ratio surface Habitable/Bureau (Sitadel2)			
Densité de population			

Objectifs du PLH territorialisés à la commune

Commune	Production passée			projet			
	Moyenne annuelle des logements autorisés (2010 – 2014)	Moyenne annuelle de LLS agréés (2010 – 2014)	Obligation triennale SRU (2014 – 2016) ramenée sur une année	Construction neuve prévue dans le PLH (moyenne annuelle)	Production LLS familiaux neufs prévue (moyenne annuelle)	Production de LLS familiaux par acquisition prévue (moyenne annuelle)	Autre production * prévue (moyenne annuelle)
...							
Total EPCI							

*LLS non familiaux, CADA, CHRS, ...

Développement de l'offre de logement

• Objectifs logements

Le PLH doit prendre en compte et participer à l'objectif régional partagé de 70 000 logements annuels et respecter l'objectif décliné à l'échelle de l'EPCI inscrit dans le SRHH.

Il doit détailler la réalisation (en ZAC, dans le diffus,...) et la part déjà identifiée sur la période (avec dates prévisionnelles si possible).

• Volet foncier du PLH :

Le PLH doit identifier les disponibilités foncières de chaque commune avec une estimation des possibilités de construction de logements au regard des servitudes du PLU en vigueur, et les stratégies d'intervention sur du foncier bâti (démolition-reconstruction, densification, changement de destination de locaux, ...)
Il détaille d'une éventuelle convention avec l'EPFIF (période de référence, type de convention (maîtrise foncière et/ou veille).

• Compatibilité PLH/PLU

Les objectifs de croissance de la population des Plans Locaux d' Urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs logements du PLH. S'il y a incompatibilité, la loi MLLE ramène à deux ans le délai de mise en conformité du PLU avec le PLH. Quels sont les outils du PLU mis en place pour favoriser la construction de logements ?

Par ailleurs, le PLU met-il en place une charte de la construction. Si oui, celle-ci est-elle de nature à faire augmenter les prix de sortie des logements.

• Développement et rééquilibrage de l'offre nouvelle

Le PLH doit programmer un développement de l'offre de logements, au moyen d'un rééquilibrage de l'offre si nécessaire entre des programmes pour favoriser l'accession libre à la propriété, le secteur locatif privé, l'investissement locatif et le développement d'une offre de logements locatifs sociaux.

Il doit également indiquer, en fonction du diagnostic réalisé, la typologie des logements attendus.

Production de logements locatifs sociaux

	EPCI	Département	Ile-de-France
Nombre de LLS agréés en moyenne annuelle (2010 – 2015), hors foncière et ICADE (SISAL)			
Dont PLUS / PLUS-CD			
Dont PLA-I			
Dont PLS			
Dont neuf			
Part de PLAI agréés en structures collectives			
Stock de logements en fonction des niveaux de loyer (RPLS) :			
Loyer inférieur au PLAI (RPLS)			
Loyer inférieur au PLUS (RPLS)			
Loyer inférieur au PLS (RPLS)			

- **Obligations loi SRU**

Le PLH doit satisfaire aux obligations résultant de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), notamment le quota de 25% de logements locatifs sociaux (LLS), le respect de l'objectif triennal pour les communes y étant soumises, le respect des parts de PLAI et de PLS, et la part de 30 % de LLS dans la construction neuve. Un zoom particulier est attendu sur les communes carencées.

- **Reconstitution de l'offre hors QPV**

Le PLH prend-il en compte les obligations de reconstitution de l'offre hors QPV ?

- **Rééquilibrages territoriaux**

Le PLH doit favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée de l'offre de logements, et notamment de LLS.

- **Exonération SLS**

La fiche doit indiquer si l'EPCI a prévu une exonération de SLS, et la pertinence des études réalisées.

Il est demandé à la collectivité de fournir des éléments démontrant la nécessité de l'exonération et le maintien d'une mixité sociale au sein du parc social. Le choix des indicateurs revient à la collectivité, mais l'Etat, en tant que personne morale associée au PLH, peut donner des orientations :

- Puisque l'exonération concerne des quartiers, l'analyse doit être faite à une échelle infracommunale : IRIS (données INSEE), sections cadastrales (données Filocom) ;
- Aucun secteur de projets ou en forte mutation ne doit être exonéré de SLS ;
- Exemples d'indicateurs utilisés par le passé : sections cadastrales où le taux de parc privé potentiellement indigne (PPPI) dépasse un certain seuil (cela traduit un parc social de fait), sections comportant un taux important de ménages dont les ressources sont inférieures au plafond PLAI ; périmètres de CUCS.

Politiques et stratégies d'attribution

	EPCI	Département	Ile-de-France
Nombre d'attributions en 2015 (SNE)			
... rapporté au nombre de logements sociaux			
... rapporté au nombre de demandeurs			
... rapporté au nombre de demandeurs – T1 et T2			
... rapporté au nombre de demandeurs – T5 et plus			
Indicateur de pression global (Nombre d'attribution sur nombre de demandeurs) – (Syplo et SNE)			
Indicateur de tension* sur les T1 et T2			
Indicateur de tension sur les T3 et T4			
Indicateur de tension sur les T5 et +			

L'indicateur de tension par typologie correspond à la part de demandeurs d'une typologie donnée par rapport à l'ensemble des demandeurs sur la part d'attribution d'une typologie donnée par rapport au nombre d'attributions totales.

- **Transparence de l'information vis-à-vis des demandeurs**

Un plan partenarial de gestion de la demande est-il en cours de préparation ? Abouti ?

Combien de services d'enregistrement de la demande sur le territoire (ratio nombre de guichets/population, et nombre de guichets /demandes actives ?) L'organisation du service d'accueil et d'information des demandeurs est-elle décrite ou, à défaut, prévue ?

Les publics prioritaires sont-ils bien définis ? Existe-t-il un système de cotation mis en place ? NB : la révision du système de cotation régional pour l'Etat (SYPLO) est en cours et d'autres réflexions pourraient être engagées avec d'autres acteurs du logement (réservataires et collectivité territoriales) dans le cadre du déploiement de la réforme des attributions prévue par la loi ALUR.

- **Politique d'attribution**

L'EPCI doit-il être doté d'une CIL (contrat de ville, PRU sur son territoire) et si oui est-ce le cas ? Existe-t-il des orientations ou, à défaut, des réflexions engagées en matière d'équilibre territorial au sein de l'EPCI ?

Les priorités des réservataires sont-elles définies, formalisées et affichées ?

L'EPCI met-il en place une stratégie pour l'attribution des logements sociaux notamment en direction des publics prioritaires ? Y a-t-il une réflexion engagée, aboutie sur le partage des définitions de « publics prioritaires » avec les acteurs du logement ?

Les Commissions d'Attribution de Logements (CAL) sont-elles en voie d'harmonisation (règlement intérieur, reste pour vivre, taux d'effort, ...)

Une réflexion est-elle engagée ou aboutie sur l'articulation des dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL, ASLL, actions des CCAS, ...) pour favoriser l'accès au logement des ménages qui en sont le plus éloignés ou qui rencontrent des difficultés (expulsions locatives...).

- **Mobilité au sein du parc social**

Des actions sont-elles prévues pour faciliter la mobilité au sein du parc social, en lien avec les problématiques de sur-occupation, de sous-occupation, de prévention des expulsions locatives, ou d'accessibilité des logements.

Attention, ces actions doivent se faire avec la participation de tous les réservataires, et ne pas pénaliser l'accès aux LLS des nouveaux locataires du parc social et particulièrement des ménages mal logés.

- **QPV**

Le PLH propose-t-il une stratégie d'attribution hors QPV au profit des ménages les plus modestes (seuil de bas revenus, premier quartile ...) ? Est-elle formalisée au regard des travaux susceptibles d'être en cours au sein de la CIL ? À défaut, la méthode de travail entre les acteurs du logement est-elle décrite ?

Hébergement, logement adapté, accès et maintien dans le logement

	EPCI	Département	Ile-de-France
<p>Nombre de places d'hébergement pérenne, d'hôtel et de pension de famille, pour 1000 habitants (finess, 1^{er} janvier 2016 et enquête localisation du 17 au 18 novembre 2015 ; places financées par l'Etat)</p> <p>Dont nombre de Nuitées hôtelières pour 1000 hab.</p> <p>Dont nombre de places d'hébergement pérenne pour 1000 hab. (CHRS, CHU, CPH, CADA et HUDA)</p> <p>Dont nombre de places en pension de famille pour 1000 hab.</p>			
<p>Nombre de logements adaptés pour 1000 habitants (finess, 1^{er} janvier 2016)</p> <p>Dont places en résidences sociales hors RS-FJT pour 1000 hab.</p> <p>Dont places en Foyer de Travailleurs Migrants pour 1000 hab.</p> <p>Dont places en Foyer de Jeunes Travailleurs et en RS-FJT pour 1000 hab.</p> <p>Dont places en Pension de Famille pour 1000 hab.</p>			
<p>Nombre de personnes accueillies dans les logements en intermédiation locative pour 1000 habitants (Source DRIHL au 1^{er} janvier 2016)</p>			
<p>Nombre de ménages prioritaires (DALO, prioritaire PDALHPD et sortis d'hébergement) en attente d'attribution (SYPLO)</p> <p>... dont ménages DALO (SYPLO)</p> <p>Taux d'attribution aux ménages prioritaires (croisement SYPLO/SNE)</p> <p>... dont taux d'attribution DALO (SYPLO)</p> <p>Nombre de ménages prioritaires relogés sur l'EPCI (SYPLO)</p> <p>... dont ménages DALO relogés sur l'EPCI (SYPLO)</p>			
<p>Nombre de sortant d'hébergement entrant dans le parc social</p>			
<p>Nombre de places en aires d'accueil GdV</p> <p>Nombre de terrains familiaux</p> <p>Nombre de logements adaptés</p>			

- **Hébergement et logements foyers**

Si l'EPCI présente des taux d'équipement inférieurs ou très inférieurs à la moyenne régionale, le PLH doit prévoir les actions mises en œuvre pour favoriser l'implantation de places d'hébergement et de logement adapté permettant la mise à l'abri des personnes les plus fragiles, et les actions de suivi sanitaires et sociales.

Les communes font-elles des efforts pour mettre à disposition du foncier sur les projets d'hébergement qui pourraient émerger sur leur territoire (garantie d'emprunt, permis de construire, ...), ou pour l'accompagnement des personnes. Existe-t-il des partenariats entre communes, EPCI et associations.

Des éléments sur les dispositifs d'hébergement financés par d'autres acteurs que l'Etat (CD, communes, ...) peuvent apparaître dans le PLH, ainsi que les différentes politiques mises en œuvre par les communes de l'EPCI pour accompagner le parcours des personnes hébergées ou logées sur son territoire.

Le PLH prend-il en compte le SRADA

- **Domiciliation**

PLH pourraient être l'occasion de pointer l'effort (ou la carence) des communes sur le sujet. Voir si possibilité de disposer de données chiffrées par commune via la remontée de données qui a été mise en place en 2015 par la DRIHL.

- **Publics prioritaires**

Quelles solutions sont mises en place pour reloger les publics prioritaires, du point de vue des CIL notamment ; sortants d'hébergement, publics PDALHPD, DALO.

- **Le Droit au Logement Opposable (DALO)**

Le PLH doit prévoir une stratégie mobilisant les contingents pour le relogement des ménages reconnus prioritaires et en situation d'urgence au titre du DALO.

- **Intermédiation locative**

Le PLH précise-t-il les moyens d'un développement de l'offre en intermédiation locative, type Solibail ou mandat de gestion via une Agence Immobilière Sociale.

- **Réponse aux besoins particuliers en logement**

Le programme d'actions doit répondre aux besoins des populations qui ont dû être identifiés dans le diagnostic du territoire. Les actions doivent en particulier répondre aux besoins des publics fragiles : logements pour jeunes, logements étudiants, logements pour personnes âgées ou handicapées.

- **Prévention des expulsions locatives**

Le PLH doit tenir compte du nombre d'assignations demandant l'expulsion pour définir des objectifs de réduction du nombre de ménages concernés aux différents stades de la procédure.

- **Gens du Voyage**

La problématique des gens du Voyage doit être traitée en distinguant les demandes de sédentarisation et celles des populations de passage : réponses apportées en termes d'habitat adapté, de terrains familiaux et d'aires d'accueil. Existe-t-il un SDGdV approuvé, et est-il mis en œuvre sur le territoire ? Hors SDGdV, les communes de plus de 5000 habitants restent soumises à des obligations légales. Quelles actions mènent-elles pour favoriser l'accès au logement de ces ménages ? Quelle programmation en offre de logements sociaux adaptés à la résidence mobile et/ou de places en terrains familiaux locatifs est prévue ?

Amélioration et réhabilitation du parc existant

	EPCI	Département	Ile-de-France
Nombre de Copropriétés dégradées sur nombre de copropriétés			
Part des logements potentiellement indigne par rapport au nombre de résidences principales (PPPI)			
Chiffres repères (Objectif conjoint PREH-SRCAE)			

- **NPNRU**

Difficultés et potentialités des sites en NPNRU (volet urbain des contrats de ville) en termes d'habitat : enjeux de démolition (obsolescence du parc), programmes de réhabilitation énergétique (en lien avec les CUS des bailleurs).

- **Copropriétés en difficulté**

Le PLH doit indiquer les actions à destination des copropriétés en difficulté, et notamment les actions de prévention et d'accompagnement mises en œuvre (dispositifs Anah ou autres), ainsi que les dispositifs envisagés (sur le volet préventif : POPAC et VOC ; sur le volet opérationnel : ORCOD-IN, plans de sauvegarde, OPAH Copro...)
Une réponse doit également être apportée sur les zones regroupant de nombreuses copropriétés dégradées non intégrées dans des dispositifs Anah identifiées dans le porter à connaissance.

- **Lutte contre l'habitat indigne**

Le PLH doit indiquer, si la ou les communes sont concernées, les moyens de repérage et d'identification des situations et les actions mises en œuvre pour lutter contre l'habitat indigne.
Rappeler notamment les actions mises en œuvre dans les communes lauréates de l'AAP régional pour une stratégie urbaine de LHI

- **Rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique**

Le PLH doit indiquer les actions mises en place pour promouvoir la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique, ainsi que les déclinaisons du SRCAE.
Si un dispositif est programmé (notamment OPAH ou PIG dédiés à la rénovation énergétique), il doit exister des objectifs chiffrés.

- **Adaptation du parc aux personnes âgées ou handicapées**

Le PLH doit indiquer les actions mises en place pour permettre l'adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées.
Si un dispositif est programmé, il doit exister des objectifs chiffrés.

- **Requalification des quartiers anciens dégradés et revitalisation des centres-bourgs**

Détailler les objectifs en cas de PNRQAD ou d'OPAH-RU dédiée et les actions mises en œuvre dans le cadre de ces dispositifs

Si un dispositif est programmé, il doit exister des objectifs chiffrés.

- **Humanisation des centres d'hébergement**

Le PLH doit indiquer les actions de rénovation et d'humanisation des centres d'hébergement.

Suivi et mise en œuvre

- **Conférence intercommunale du logement**

- Stratégies et orientations – programmation
- Stratégies et orientations sur les attributions

Les outils contractuels :

- ACD et accord collectif intercommunal (relogement des publics prioritaires et défavorisés économiquement) : objectifs de relogement territorialisés ? Par bailleurs ?
- Convention d'équilibre territorial
- Plan partenarial de gestion de la demande
- autres chartes

- **Observatoires**

- Un observatoire de l'habitat local est-il mis en place ? Quelles sont les problématiques traitées (LLS, diversification de l'offre, rénovation urbaine, ...)
- Quelles articulations avec les observatoires régionaux (OLAP, OLS, ORF...) ?

- **Suivi, mise en œuvre et évaluation du programme d'actions**

Le PLH doit prévoir un dispositif permettant le suivi de la mise en œuvre effective des actions inscrites dans le projet. (Il s'agit souvent de la mise en place d'un observatoire et la réalisation de bilans annuels pour suivre l'état d'avancement du PLH). Les indicateurs mis en place dans l'observatoire doivent permettre de faire l'évaluation du PLH.

- **Pilotage du PLH**

Ingénierie mise en place pour conduire le suivi et l'avancement du PLH (création de poste, référents habitat au sein de l'EPCI, moyens financiers, organisation EPCI/communes).

Quels partenariats avec les bailleurs sociaux, les promoteurs, les aménageurs, les associations, les habitants et l'état,...

Annexe 2 : fiches descriptives des indicateurs de suivi du SRHH

Evolution de la population	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Contexte
Unité de mesure	Variation annuelle moyenne de la population, en %
Échelle de l'indicateur	Commune, EPCI et région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Population totale au 1er janvier 2013 (soit la population municipale + la population comptée à part) – source RP2013 – insee Population totale au 1er janvier 2008 (soit la population municipale + la population comptée à part) – source RP2008 – insee
Méthode de calcul	$\frac{2013 - 2008}{\sqrt[3]{(pop13 - pop08) / pop08}}$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Part de la population de moins de 20 ans	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Commune, EPCI et région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Population totale au 1er janvier 2013 (soit la population municipale + la population comptée à part) – source RP2013 – insee (y) = Population totale de moins de 20 ans au 1er janvier 2013 (soit la population municipale + la population comptée à part) – source RP2013 - insee
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Part de la population de plus de 65 ans	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Commune, EPCI et région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Population totale au 1 ^{er} janvier 2013 (soit la population municipale + la population comptée à part) – source RP2013 - insee (y) = Population totale de plus de 65 ans au 1er janvier 2013 (soit la population municipale + la population comptée à part) – source RP2013 - insee
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Taux de propriétaires occupants	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI et région Communes sous réserve de secrétisation
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre de propriétaires occupants – filocom 2013 (y) = Nombre de résidences principales – filocom 2013
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Ratio du nombre d'allocataires du RSA sur la population	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI et région.
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre de personne couverte par le RSA (soit toutes les personnes d'un ménage) – source CAFDATA, CNAF (y) = Population totale la plus récente (RG2013)
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Ratio du nombre d'allocataires logements sur la population	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI et région.
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre de foyer percevant une allocation logement (ALS, ALF ou APL) – source CAFDATA, CNAF donnée 2015 (y) = Population totale la plus récente (RG2013)
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Taux de chômage au sens du recensement INSEE	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI et région.
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre de chômeur au sens du recensement (RG2013) (y) = Nombre d'actif au sens du recensement (RG2013)
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Il ne s'agit pas du taux actuel, mais du taux lors du recensement (données au 1er janvier 2013 pour les chiffres publié au 1er janvier 2016)
Précautions d'emploi	<p>Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.</p> <p>Remarque(s)</p> <p>La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.</p> <p>Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT, car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.</p>

Revenu médian par unité de consommation	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Euros
Échelle de l'indicateur	EPCI et région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Médiane du revenu disponible par unité de consommation – Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filiosophi)
Méthode de calcul	Sans objet
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Indicateur de la construction (SITADEL)	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Entier
Échelle de l'indicateur	EPCI et région
Définition des variables	Nb de logements autorisés (Sitadel, date réelle, disponible 6 mois après (juin 2016 pour les résultats 2015))
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nb de logements commencés (Sitadel, date réelle, disponible 18 mois après (juin 2016 pour les résultats 2015))
	Nb de logements autorisés ou commencés en date réelle estimé : indicateur à construire
Méthode de calcul	Date réelle :Données administratives resquilleuses DR+ : A construire, calcul par le SOES ou le service stat de la DRIEA
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	70 000 logements au niveau régional, et répartition du développement de l'offre nouvelle par EPCI, issu du SRHH
Limite de l'indicateur	Date réelle : temps de remontée des indicateurs. Pour les ouvertures de chantier, les données sont incomplètes. Date réelle estimé : Indicateur à construire, qui ne sera disponible que sur les EPCI les plus grands (méthode par estimation : pertinente si la population de l'échantillon est suffisamment grande)
Précautions d'emploi	Les raisonnements en logements autorisés – avec des séries plus fiables – ne doivent pas faire oublier que l'objectif global de 70 000 logements est un objectif de logements produits – les pertes entre logements autorisés et commencés étant de l'ordre de 10 à 25 %

Ratio de production pour 1000 habitants	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Nombre de logements construits pour 1000 habitants
Échelle de l'indicateur	EPCI et région
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Moyenne annuelle du nombre de logements commencés 2010-2015 (Sitadel, date réelle, disponible 18 mois après (juin 2016 pour les résultats 2015)) (y) = Population totale (RP2013, insee)
Méthode de calcul	$1000 \times (x) / (y)$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	70 000 logements au niveau régional, et répartition du développement de l'offre nouvelle par EPCI, issu du SRHH
Limite de l'indicateur	L'indicateur permet d'avoir une information complémentaire au seul chiffre brut sur l'effort fourni par la collectivité en rapportant la production à la population
Précautions d'emploi	

Nombre de logements sociaux agréés	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Nombre de logements sociaux agréés
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nombre de logements sociaux agréés sur SISAL
Méthode de calcul	
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Entre 32 000 et 37 000 logements par an, décliné à l'EPCI dans le cadre du volet 2.
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Il s'agit d'agrément et non de construction effective. Une perte est possible entre agrément et mise en service

Indicateurs de pression de la demande de logements sociaux	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Sans unité
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = total des demandes exprimé sur l'EPCI (y) = total des attributions sur l'EPCI
Méthode de calcul	L'indicateur représente le nombre de demandes sur le nombre d'attributions Il représente la tension globale sur le territoire.
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Indicateurs de déséquilibre des typologies	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Sans unité
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables	(xt) = nombre de demande par typologie cible
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(xtot) = total des demandes
	(yt) = nombre d'attribution par typologie cible
	(ytot) = total des attributions
	Où t représente la typologie
Méthode de calcul	$(xt) / (yt) \times (ytot) / (xtot)$ <p>L'indicateur représente la part de demandes sur une typologie sur la part d'attributions sur cette même typologie. Si l'indicateur est supérieur à 1 sur une typologie, c'est que la part de demandeurs sur cette typologie est supérieure à la part d'attributions, laissant entrevoir un blocage sur cette typologie. La production devrait donc être orientée vers celle-ci.</p> <p>La méthode passe également par la définition de typologie cible en fonction de la composition du ménage demandeur</p>
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Tendre vers 1
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Il s'agit d'un indicateur de pression relatif aux typologies, qui ne prend pas en compte la pression globale

Répartition des financements de logements sociaux par type de production	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Nombres de logements sociaux agréés
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables	Nombre de logements agréés en PLAI, Sisal
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nombre de logements agréés en PLUS, Sisal
	Nombre de logements agréés en PLS, Sisal
	Nombre de logements agréés neufs, Sisal
Méthode de calcul	Sans objet
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Valeur minimale de financement en PLAI et en PLAI+PLUS défini par le SRHH en application des obligations SRU Valeur cible de 25 à 30 % des financements pour le seul PLAI
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Il s'agit d'agrément et non de construction effective. Une perte est possible entre agrément et mise en service

Nombre de logements accessible pour les publics démunis (loyers très sociaux), dont T1 et T5+	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Nombres de logements sociaux agréés
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	<p>Nombre de logements sociaux présentant des niveaux de loyers inférieurs aux plafonds PLAI – RPLS (SoeS) et traitement</p> <p>Nombre de T1 sociaux T1 présentant des niveaux de loyers inférieurs aux plafonds PLAI – RPLS (SoeS) et traitement</p> <p>Nombre de T5 et plus sociaux présentant des niveaux de loyers inférieurs aux plafonds PLAI – RPLS (SoeS) et traitement</p>
Méthode de calcul	Logements par niveaux de loyers PLAI, lesquels sont fonction du zonage 123
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Part de PLAI financés en structure collective	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Nombres de logements sociaux PLAI agréés en structure collective
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nombre de logements sociaux agréés en PLAI, et répartition selon qu'il s'agisse de PLAI en structure collectif ou de PLAI familiaux
Méthode de calcul	Sans objet
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Indicateur de pression sur les PLA1	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Sans unité
Échelle de l'indicateur	EPCI, EPT
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	
Méthode de calcul	
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Part du parc privé mobilisé à des fins sociales	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(a) = nombre de logements en intermédiation locative (Solibail, Louez Solidaire) au 31 décembre de l'année n (b) = nombre de logements conventionnement Anah social et très social au 31 décembre de l'année n (infocentre Anah) (c) = nombre de logements du parc privé (FILOCOM le plus récent)
Méthode de calcul	$[(a) + (b)] / (c) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Nombre de logements intermédiaires autorisés par EPCI (PLI/LLI et conventionnement Anah)	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	Nombre de logements
Échelle de l'indicateur	EPCI et région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x1) = Nombre de PLI agréés (Sisal) pendant l'année observée (x2) = Nombre de conventionnements Anah aux loyers intermédiaires pendant l'année observée (x3) = Nombre de logements en investissements locatifs intermédiaires pendant l'année observée
Méthode de calcul	$(x1) + (x2) + (x3)$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	3000 à 4000 logements par an, hors investissements défiscalisés
Limite de l'indicateur	L'indicateur x3 nécessite l'accès aux données collectées par l'administration fiscale.
Précautions d'emploi	

Nombre d'EPCI ayant un déficit en place d'hébergement à combler	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Nombre d'EPCI
Échelle de l'indicateur	Région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	<p>Nombre d'EPCI ayant toujours un déficit à combler au regard du ratio moyen régional.</p> <p>Les nombres de places (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille) sont issus de Finess et d'un traitement DRIHL.</p>
Méthode de calcul	Les EPCI sont identifiés en comparant d'une part l'écart entre la situation à l'année N et la situation à la date de l'élaboration du SRHH au regard du déficit à combler par rapport au ratio régional.
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Se rapprocher de zéro à l'issue des 6 ans.
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Places d'hébergements ouvertes dans les EPCI ayant un déficit à combler	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x1) = Nombre de place d'hébergement ouvertes depuis l'adoption du SRHH – Finess et traitement DRIHL (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille) (x2) = Déficit de place d'hébergement à combler défini dans le SRHH
Méthode de calcul	$(x1) / (x2) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Tendre vers 100%
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Répartition des places d'hébergements ouvertes depuis l'adoption du SRHH	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x1) = Nombres de places d'hébergement créées dans les EPCI en déficit (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille) (x2) = Nombre de place d'hébergement ouvertes depuis l'adoption du SRHH – Finess et traitement DRIHL (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille)
Méthode de calcul	$(x1) / (x2) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Tendre vers 100%
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Nombre d'EPCI ayant un déficit en place d'hébergement et de logements adaptés à combler	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Nombre d'EPCI
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nombre d'EPCI ayant toujours un déficit à combler au regard du ratio moyen régional Les nombres de place sont issus de Finess et d'un traitement DRIHL (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille, RS, FJT, FTM).
Méthode de calcul	Les EPCI sont identifiés en comparant d'une part l'écart entre la situation à l'année N et la situation à la date de l'élaboration du SRHH, et d'autre part le déficit à combler qui avait été notifié.
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Se rapprocher de zéro à l'issue des 6 ans
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Répartition des places d'hébergements et de logements adaptés ouvertes depuis l'adoption du SRHH	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Région
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x1) = Nombres de places d'hébergement et de logements adaptés (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille, RS, FJT, FTM) créées dans les EPCI en déficit (x2) = Nombre de places d'hébergement et de logements adaptés (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille, RS, FJT, FTM) ouvertes depuis l'adoption du SRHH – Finess et traitement DRIHL
Méthode de calcul	$(x1) / (x2) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Tendre vers 100%
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Places d'hébergements ouvertes dans les EPCI ayant un déficit à combler	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x1) = Nombre de place d'hébergement et de logement adapté (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille, RS, FJT, FTM) ouvertes depuis l'adoption du SRHH – Finess et traitement DRIHL (x2) = Déficit de place d'hébergement et de logement adapté (hôtel, CADA, CPH, CHU, CHRS, HUDA + pensions de famille, RS, FJT, FTM) à combler défini dans le SRHH
Méthode de calcul	$(x1) / (x2) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Tendre vers 100%
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Part d'EPCI dotés de CIL	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Moyen
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = nombre d'EPCI dotés de CIL (y) = total des EPCI de grande couronne et des EPT de la MGP
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Tous les EPCI ne sont pas soumis à l'obligation de créer une CIL. L'indicateur illustre toutefois les dynamiques territoriales engagées pour améliorer l'accès au logement social à l'échelle intercommunale.
Précautions d'emploi	

Part d'EPCI dotés de CIL ayant adopté leur document stratégique d'attribution	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre d'EPCI et d'EPT dotés de documents stratégiques d'attribution après enquête auprès des services départementaux de l'Etat (y) = nombre d'EPCI dotés de CIL
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Tous les EPCI ne sont pas soumis à l'obligation de créer une CIL. L'indicateur illustre toutefois les dynamiques territoriales engagées pour améliorer l'accès au logement social à l'échelle intercommunale.
Précautions d'emploi	

Part d'EPCI dotés de CIL ayant approuvé leur plan partenarial de gestion de la demande	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre d'EPCI et d'EPT dotés de plans partenariaux de gestion de la demande après enquête auprès des services départementaux de l'Etat (y) = nombre d'EPCI dotés de CIL
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Tous les EPCI ne sont pas soumis à l'obligation de créer une CIL. L'indicateur illustre toutefois les dynamiques territoriales engagées pour améliorer l'accès au logement social à l'échelle intercommunale.
Précautions d'emploi	

Part de ménages prioritaires en attente d'attribution	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Contexte
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	EPCI et EPT
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Total de demandeurs de logements sociaux labellisés prioritaires dans SNE (y) = Total des demandeurs de logements sociaux dans SNE
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Part de ménages prioritaires ayant bénéficié d'une attribution au cours des 12 derniers mois, dont les publics DALO	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Intercommunale
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = total des attributions prioritaires dans SYPLO des 12 derniers mois (y) = total des demandeurs satisfaites dans SNE
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	25%
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Nombre de ménages prioritaires relogés sur l'EPCI dont les publics DALO	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Intercommunale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = total des demandeurs satisfaites dans SNE identifiés comme prioritaire.
Méthode de calcul	Sans objet
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	25% pour les publics prioritaires. Le pourcentage pour les DALO sera défini par les CIL
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Effet des mutations sur la sur-occupation dans le parc social	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Intercommunale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = nombre de logements sur-occupés OPS (y) = nombre de logements sous-occupés OPS (z) = nombre de logements sociaux RPLS
Méthode de calcul	$[(x) + (y)] / (z) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	
Limite de l'indicateur	Enquête OPS tous les deux ans. Pas d'actualisation annuelle possible.
Précautions d'emploi	

Taux de rotation dans le parc social	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Intercommunale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = Nombre d'attributions selon SNE au 1 ^{er} janvier de l'année n (y) = Nombre de logements dans RPLS au 1 ^{er} janvier de l'année n
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Délai d'attente moyen par type de logement	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	Nombre de mois
Échelle de l'indicateur	Intercommunale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = délais d'attente pour les demandeurs attribués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre de l'année observée (y) = délais d'attente pour les demandeurs en attente d'une attribution au 31 décembre de l'année observée
Méthode de calcul	(x) + (y)
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Evolution des services de domiciliation par les CCAS	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	Nombre de zones blanches
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables	
Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = nombre de zones blanches cartographiées dans le SRHH (y) = nombre de zones blanches recensées au 31 décembre de l'année observée
Méthode de calcul	(x) - (y)
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Réponses des collectivités aux besoins particuliers des gens du voyage	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	Nombre de terrains familiaux ou de logements adaptés. Nombre de places en aire d'accueil construites
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nombre de terrains familiaux Nombre de logements adaptés Nombre de places en aire d'accueil
Méthode de calcul	Enquête annuelle des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour recenser les actions et programmes engagés
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Part des dispositifs d'insertion dans l'offre d'hébergement	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	%
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	(x) = nombre de places d'hébergement d'insertion (CHRS + pensions de famille) dans l'inventaire FINESS retraité DRIHL au 31 décembre de l'année observée (y) = nombre total de places d'hébergement dans l'inventaire FINESS au 31 décembre de l'année observée + total des nuitées hôtelières issues de l'enquête « hôtel » annuelle de la DRIHL
Méthode de calcul	$(x) / (y) \times 100$
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	

Nombre de sortie d'hébergement vers le parc social	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Résultat
Unité de mesure	Nombre de ménage
Échelle de l'indicateur	Régionale
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Nombre d'attribution à des personnes hébergées (Syplo)
Méthode de calcul	Sans objet
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	Sans objet
Précautions d'emploi	Sans objet

Nombre de collectivités engagées dans un programme de rénovation énergétique de l'habitat, et part de la population francilienne couverte)	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de moyen
Unité de mesure	Nombre de collectivité ; part de la population en %
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Enquête annuelle des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour recenser les actions et programmes engagés (OPAH, PIG, subvention particulière,...) Population – RG2013 – INSEE
Méthode de calcul	Enquête annuelle des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour recenser les actions et programmes engagés (OPAH, PIG, subvention particulière,...)
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	La mise en place d'un programme ne présage pas de son bon fonctionnement.
Précautions d'emploi	Sans objet

Nombre de collectivités engagées dans des actions de lutte contre l'habitat indigne, et part de la population francilienne couverte	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de moyen
Unité de mesure	Nombre de collectivité ; part de la population en %
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Enquête annuelle des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour recenser les actions engagées et les outils mis en place (mobilisation des services d'hygiène, intervention d'office, mobilisation des outils Anah,...) Population – RG2013 – INSEE
Méthode de calcul	Enquête annuelle des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour recenser les actions engagées et les outils mis en place (mobilisation des services d'hygiène, intervention d'office, mobilisation des outils Anah,...)
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Sans objet

Nombre de logements sortis d'indignités	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de résultat
Unité de mesure	Nombre de logements
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Remonté des données à organiser et indicateurs à définir
Méthode de calcul	
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Sans objet

Part des copropriétés dégradées sur le nombre de copropriété.	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de contexte
Unité de mesure	Nombre copropriété ou nombre de logements concernés
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Indicateur à construire et à solidifier dans le cadre de la mise en place de l'observatoire des copropriétés dégradées
Méthode de calcul	
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Sans objet

Nombre d'EPCI et EPT engagés des démarches d'adaptation du parc existant au vieillissement de la population	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de moyen
Unité de mesure	Nombre d'EPCI et d'EPT
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	Enquête annuelle des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour recenser les démarches engagées
Méthode de calcul	Enquête annuelle des services de l'État
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Sans objet

Collectivités engagées dans des actions de LHI : % de la population couverte par des outils de LHI (mobilisation des services d'hygiène, intervention d'office, mobilisation des outils de l'ANAH)	
Type d'indicateur (de moyen, de contexte ou de résultat)	Indicateur de moyen
Unité de mesure	Nombre d'EPCI et d'EPT
Échelle de l'indicateur	EPCI
Définition des variables Pour chaque variable, préciser la source de données, le millésime, le ou les champs utilisés, les unités de mesure)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des services d'hygiène : existence ou non d'un service d'hygiène communal actif en matière d'insalubrité (SCHS) ; - Intervention d'office : prise d'arrêtés d'insalubrité ou de péril par le maire ; - mobilisation des outils de l'ANAH : PPPI ? (outil de diagnostic pour un pré-repérage des logements indignes) ; <p>communes/EPCI retenus dans le cadre de l'AAP régional LHI (+ dossiers des autres territoires candidats?);</p> <p>communes/EPCI couverts par une OPAH</p>
Méthode de calcul	<p>Extraction PHI pour le suivi des arrêtés (du signalement à la clôture du dossier) ;</p> <p>enquête auprès des UT/DDT/communes pour connaître les services d'hygiène actifs (?)</p> <p>PPPI : croisement entre les données de confort du logement et le niveau de revenus des occupants (données FILOCOM)</p>
Valeur-cible (par année ou en cumul sur les 6 ans)	Sans objet
Limite de l'indicateur	
Précautions d'emploi	Sans objet